



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Quarante et unième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Rapport du secrétariat

Résumé

La quarante et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Nairobi du 21 au 23 mars 2022. Le Groupe d'experts a fait le point sur l'état d'avancement de ses activités pour 2021-2022 et l'intégration des questions de genre dans ses travaux, et a défini son programme de travail pour 2022-2023. La réunion comportait en outre des échanges de vues avec le Président du Groupe des pays les moins avancés sur les priorités et les besoins de ces pays en matière d'appui, avec des représentants du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, et des organisations compétentes sur l'appui à apporter aux pays les moins avancés, et avec d'autres organes constitués sur les moyens de collaborer pour apporter un appui aux pays les moins avancés. Le présent rapport rend compte de l'état actuel du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, et de la mise en œuvre des projets d'adaptation prévus dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et les stratégies et plans correspondants, sur la base des informations présentées à la réunion et des informations actualisées communiquées ultérieurement.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Mandat	4
II. Quarante et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	4
A. Délibérations.....	4
B. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.....	6
C. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés.....	11
III. Vision d'ensemble de l'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés	11
IV. Travaux en cours et prochaines étapes	12
A. Priorités et besoins des pays les moins avancés en matière d'appui.....	12
B. Appui direct aux pays	12
C. Appui et conseils techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation	16
D. Mécanisme financier.....	20
E. Expos PNA	22
F. Suivi et évaluation de l'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation.....	22
G. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.....	23
H. Publications et documents techniques	26
I. Questions de genre.....	26
J. Collaboration dans le cadre de la Convention	27
K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés.....	28
L. Dialogue avec les représentants d'organisations.....	28
V. Améliorer l'accessibilité et la transparence des réunions et de l'information	29
VI. Programme de travail pour 2022-2023.....	29
Annexes	
I. Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 21 mars 2022	30
II. Activités en cours des organisations fournissant un appui aux pays les moins avancés dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation mises en évidence au 25 avril 2022.....	31
III. Programme du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2022-2023.....	34

Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
LoCAL	Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local
OMM	Organisation météorologique mondiale
PANA	programme d'action national aux fins de l'adaptation
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de prolonger le mandat¹ du Groupe d'experts des pays les moins avancés sans modifier sa mission actuelle et que le prochain examen du mandat du Groupe d'experts aurait lieu à sa trente-sixième session (2031)². À cet égard, le Groupe d'experts est notamment chargé de :

a) Fournir aux pays les moins avancés (PMA) un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le cadre de l'adaptation ;

b) Soutenir la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA ;

c) Fournir aux PMA des orientations et des conseils techniques sur les moyens d'accéder à un financement au titre du Fonds vert pour le climat (FVC) pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, en collaboration avec le secrétariat du FVC ;

d) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, les centres et réseaux régionaux, et un large éventail d'organisations dans l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts des PMA.

2. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a en outre chargé le Groupe d'experts des PMA de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment d'établir des rapports de synthèse afin de prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement parties, de contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, et d'établir un rapport de synthèse dans son domaine de compétence en vue de l'élaboration du volet « évaluation technique » du premier bilan mondial³.

3. De plus, à sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus⁴.

4. Enfin, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans pour examen par le SBI à la première session qu'il tient chaque année et de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI⁵.

II. Quarante et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

5. Le Groupe d'experts des PMA a tenu sa quarante et unième réunion à Nairobi du 21 au 23 mars 2022. À l'occasion de cette réunion, il a examiné les questions suivantes : mandats confiés par la COP et la CMA ; priorités et besoins des PMA en matière d'appui ; appui direct fourni aux pays pour faire avancer l'élaboration et l'exécution des PNA ; directives techniques sur les PNA et activités du groupe de travail technique sur les PNA ; suivi et évaluation de l'adaptation dans le cadre des PNA ; questions relatives à l'accès au Mécanisme

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 19/CP.21, 8/CP.24, 16/CP.24 et 7/CP.25.

² Décision 15/CP.26, par. 1 et 2.

³ Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36 ; décision 19/CMA.1, par. 24.

⁴ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁵ Décision 6/CP.16, par. 3.

financier ; exécution des activités prescrites par la CMA ; moyens d'améliorer l'accessibilité et la transparence de ses réunions et des informations qu'il diffuse ; mesures prises en matière de communication d'informations et de coopération ; collaboration et partenariats avec les PMA et d'autres organes et organisations ; intégration d'une perspective de genre dans ses travaux ; programme de travail glissant pour 2022-2023.

6. Le Groupe d'experts a invité à participer à la réunion le Président du Groupe des pays les moins avancés pour mener un débat sur les priorités et les besoins de ces pays en matière d'appui, les organes constitués⁶ pour échanger des informations sur l'appui en faveur des PMA, et le FVC, le FEM et ses agents d'exécution, et d'autres organisations⁷ pour examiner l'appui fourni aux PMA.

7. Le Groupe d'experts des PMA a souhaité la bienvenue à ses nouveaux membres, à savoir Mokoena France (Lesotho), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Gabriel Kpaka (Sierra Leone) et Jamie Ovia (Tuvalu), et a remercié Choi Yeeting (Kiribati) d'avoir participé à ses travaux en qualité de membre de 2019 à 2021.

8. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts des PMA a élu les membres du bureau ci-après⁸ :

- a) Kenel Delusca (Haïti), Président ;
- b) Benon Yassin (Malawi), Rapporteur anglophone ;
- c) Mery Yaou (Togo), Rapporteuse francophone ;
- d) Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), Rapporteur lusophone.

9. Le Groupe d'experts a chargé les membres ci-après de le représenter dans le cadre des activités menées en collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :

a) Nikki Lulham (Canada) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca, Payai Manyok John, Sonam Lhaden Khandu (Bhoutan), Hana Hamadalla Mohamed et Jamie Ovia, au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des PMA et du Comité permanent du financement (CPF) sur la question des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Mokoena France et Payai Manyok John dans le cadre des travaux menés avec le Groupe de facilitation ;

d) Kenel Delusca et Mokoena France dans le cadre des travaux menés avec le GCE et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris) ;

⁶ Ont participé à la réunion des représentants du Comité de l'adaptation, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (CGE), du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation), du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi) et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme international de Varsovie).

⁷ Ont également participé à la réunion des représentants des 16 organisations suivantes : Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Banque africaine de développement, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Climate Service Center Germany, FEM, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Fonds mondial pour la nature (WWF International), FVC, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation (Réseau mondial pour les PNA) et SLYCAN Trust.

⁸ Les élections et les nominations visées au paragraphe 9 ont été confirmées lors de la téléconférence du Groupe d'experts des PMA du 28 avril 2022.

e) Mery Yaou et Benon Yassin dans le cadre des travaux relevant du programme de travail de Nairobi ;

f) Jennifer Hobbs (Irlande) et Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie) dans le cadre des travaux menés avec le CPF ;

g) Gabriel Kpaka et Amina Laura Schild (Allemagne) dans le cadre des travaux menés avec le Comité exécutif de la technologie ;

h) Adao Soares Barbosa et Idrissa Semde (Burkina Faso), au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

i) Gabriel Kpaka dans le cadre des travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre ;

j) Jennifer Hobbs et Benon Yassin, au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

10. La liste des membres du Groupe d'experts des PMA au 21 mars 2022 figure à l'annexe I.

B. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation⁹

1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

11. Le Groupe d'experts des PMA a noté qu'au 25 avril 2022, tous les PMA avaient entrepris des activités, de portée variable, en rapport avec le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, que 13 d'entre eux avaient établi la version définitive de leur PNA et l'avaient soumise sur la plateforme NAP Central¹⁰ et que deux autres avaient élaboré et communiqué des stratégies sectorielles et thématiques et d'autres produits pertinents¹¹.

12. Le Groupe d'experts a également noté que 11 des 13 PMA qui avaient soumis leur PNA¹² avaient aussi élaboré et soumis 17 propositions au total en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau. Les propositions du Burkina Faso, du Cambodge, de l'Éthiopie, de Kiribati, du Libéria, du Népal, du Soudan et du Timor-Leste ont été approuvées par le FVC aux fins de leur financement.

2. Progrès en ce qui concerne l'appui fourni

13. Le tableau 1 présente l'état d'avancement des propositions de projets soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays¹³, et du Fonds pour les PMA en vue de la formulation de leur PNA.

⁹ On trouvera dans la présente section un aperçu actualisé des progrès réalisés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Pour des informations détaillées sur les progrès accomplis par tous les pays en développement, voir les rapports d'activité annuels, consultables à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

¹⁰ Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Libéria, Népal, République centrafricaine, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Togo. Les PNA sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

¹¹ Cambodge et Népal. Voir https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP_output.aspx.

¹² Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Soudan et Togo.

¹³ Voir l'alinéa e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC.

Tableau 1

État d'avancement des propositions de projets soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC ^a	Afrique	47 (30)	31 (20)	29 (18)
	Amérique latine et Caraïbes	24 (1)	21 (1)	19 (1)
	Asie et Pacifique	31 (8)	21 (5)	16 (4)
	Europe orientale	9	8	8
Total		111 (39)	81 (26)	72 (23)
Fonds pour les PMA ^b	Afrique	8	8	5
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	–
	Asie et Pacifique	1	1	1
Total		9	9	6

Note : On trouvera un tableau détaillé assorti d'une liste des pays ayant soumis des propositions à l'adresse https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing_funding_for_NAPs.aspx.

^a Chiffres au 22 mars 2022 ; le premier chiffre concerne l'ensemble des pays en développement, le chiffre relatif aux PMA étant indiqué entre parenthèses.

^b Chiffres au 31 mars 2022 ; un projet mentionné dans les rapports précédents a été annulé en raison d'un changement d'objectif.

14. On trouvera au tableau 2 une liste des propositions de projets soumises au FVC par les 13 PMA mentionnés au paragraphe 11 ci-dessus afin d'obtenir un financement pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leur PNA. Les projets mentionnés au paragraphe 16 ci-dessous qui sont financés par le Fonds pour les PMA traitent également des priorités en matière d'adaptation associées aux PNA.

15. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts des PMA offre un appui direct aux PMA en vue de les aider à formuler et à réaliser plus rapidement leur PNA. La section IV ci-après contient des informations détaillées sur l'appui fourni par le Groupe d'experts, y compris par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA. Les informations fournies par des organisations concernant l'appui technique qu'elles apportent aux PMA figurent à l'annexe II. Plusieurs organisations ont continué de contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA (voir la section IV.C, ci-après)¹⁴.

¹⁴ Groupe d'experts des PMA. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

Tableau 2

État d'avancement des propositions de projets soumises par les PMA en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans les plans nationaux d'adaptation au 25 avril 2022

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de la note de cadrage</i>	<i>Date d'approbation</i>
Burkina Faso	Programme Hydromet en Afrique : Renforcer la résilience climatique en Afrique subsaharienne : projet de pays du Burkina Faso	Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; Banque mondiale	22,5	19 janv. 2017	27 mars 2018
	Promouvoir l'irrigation moderne pour améliorer la résilience des populations vulnérables au Burkina Faso	Banque ouest-africaine de développement	8,4	26 févr. 2018	–
	Renforcer la résilience des populations des municipalités de Koubri et de Bakata touchées par les inondations dues aux précipitations et les graves perturbations liées aux changements climatiques en utilisant au Burkina Faso des méthodes de gestion des écosystèmes, des forêts, des ressources en eau et des bassins fluviaux fondées sur l'adaptation	Banque ouest-africaine de développement	9,9	17 févr. 2018	–
Burkina Faso, Mali et Niger	Programme régional pour la gestion durable des terres et le renforcement de la résilience des communautés rurales et des écosystèmes face aux changements climatiques dans la région du Liptako-Gourma	Banque ouest-africaine de développement	36,1	6 févr. 2019	–
Cambodge	Projet sectoriel sur les chaînes de valeur agro-industrielles respectueuses du climat	Banque asiatique de développement	141,4	5 juin 2017	27 mars 2018
Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu	Renforcement des services météorologiques et climatiques en faveur d'un développement résilient des îles du Pacifique	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement	12,0	4 août 2018	–
Éthiopie	Projet sur la résilience des paysages et des moyens de subsistance	Banque mondiale	296,0	22 juin 2018	21 août 2020

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de la note de cadrage</i>	<i>Date d'approbation</i>
Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud	Renforcer les systèmes d'information sur le climat à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques dans la grande Corne de l'Afrique au moyen de la coopération régionale	PNUD	14,5	24 mars 2020	–
Kiribati	Projet d'approvisionnement en eau de Tarawa-Sud	Banque asiatique de développement	58,1	26 févr. 2018	28 nov. 2018
Libéria	Renforcer les systèmes d'information sur le climat à l'appui d'un développement résilient au Libéria	Banque africaine de développement	11,4	30 janv. 2020	13 nov. 2020
Népal	Améliorer la résilience aux changements climatiques des populations et des écosystèmes vulnérables dans le bassin versant de la Gandaki au Népal	Union internationale pour la conservation de la nature	32,7	25 févr. 2018	21 août 2020
Soudan	Systèmes d'alerte rapide à impact fondés sur les prévisions	PNUE	10,0	25 nov. 2018	–
	Renforcer la capacité des services de santé primaire ruraux à répondre aux effets préjudiciables des changements climatiques sur la santé	PNUD	25,7	30 avril 2018	–
	Renforcer la résilience face aux changements climatiques au sein des systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux du Soudan	PNUD	40,0	18 avril 2016	21 août 2020
	Projet d'adaptation et d'atténuation axé sur la production de gomme au Soudan : Renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales et restaurer le potentiel des puits de carbone dans la ceinture de la gomme arabique en élargissant la Grande muraille verte de l'Afrique	FAO	10,0	28 avril 2020	13 nov. 2020
Timor-Leste	Renforcer les systèmes d'alerte rapide pour une plus grande résilience face aux dangers hydrométéorologiques au Timor-Leste	PNUE	21,7	5 sept. 2019	7 oct. 2021

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de la note de cadrage</i>	<i>Date d'approbation</i>
Togo	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux effets des changements climatiques dans le bassin du Mono au Togo	PNUD	16,0	27 juill. 2019	–

Note : Il s'agit d'une mise à jour du tableau 2 figurant dans le document FCCC/SBI/2021/13.

C. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés

16. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation en décembre 2021 par le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA de trois projets de grande envergure (c'est-à-dire recevant chacun plus de 2 millions de dollars), dont le financement représentait un montant total de 19,62 millions de dollars¹⁵. Au total, 61 projets de moyenne et de grande envergure dans 48 PMA¹⁶, représentant un montant total de 436 millions de dollars, ont été approuvés dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources du FEM (de juillet 2018 à juin 2022). Les projets traitent des risques climatiques dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau, et des infrastructures économiques résilientes et durables.

III. Vision d'ensemble de l'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés

17. Le Groupe d'experts des PMA a actualisé sa vision d'ensemble de l'appui à l'adaptation dans les PMA, qui englobe l'octroi d'une aide par le Groupe d'experts et par d'autres acteurs en vue d'obtenir des résultats appréciables en ce qui concerne le renforcement des capacités d'adaptation, l'amélioration de la résilience et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les PMA, l'élaboration de PNA solides et de qualité, la satisfaction des besoins prioritaires d'adaptation qui y sont recensés au moyen d'un financement au titre du FVC et par d'autres sources, et la mise en place d'un processus de planification de l'adaptation bien structuré dans les PMA.

18. Dans cette optique, le Groupe d'experts entend atteindre les résultats ci-après, fruit des travaux à long terme qu'il consacre à l'appui à l'adaptation dans les PMA :

a) Les décideurs des PMA sont déterminés à prendre des mesures pour faire progresser l'élaboration et l'exécution des PNA, en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation énoncé dans l'Accord de Paris¹⁷ ;

b) Tous les PMA ont mis en place des structures et systèmes nationaux (les fonctions essentielles) pour mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, c'est-à-dire un processus qui fonctionne sans heurts, qui permet de déterminer régulièrement les besoins et les possibilités d'adaptation et qui aide à appliquer efficacement des mesures d'adaptation ;

c) Tous les PMA ont soumis un PNA avant la fin de 2022 ou peu après cette date, et procèdent régulièrement à la révision et à la mise à jour de celui-ci, tout en continuant à mettre en œuvre les activités prioritaires d'adaptation qui y sont définies ;

d) Tous les PMA mettent en œuvre les mesures d'adaptation définies dans leur PNA qui visent à réduire la vulnérabilité, à accroître la résilience et à renforcer la capacité d'adaptation, à l'aide des ressources du FVC et d'autres sources ;

e) L'élaboration et l'exécution des PNA font l'objet d'activités cohérentes et complémentaires, et des méthodes de pointe sont adoptées en matière d'adaptation, qu'il s'agisse d'approches fondées sur les risques ou d'approches systémiques ;

¹⁵ Pour plus d'informations sur les projets (dans les Îles Salomon, au Malawi et à Sao Tomé-et-Principe), voir le document GEF/LDCF.SCCF.31/03 du FEM.

¹⁶ La Guinée équatoriale et Vanuatu sont entre-temps sortis de la catégorie des PMA.

¹⁷ Art. 7, par. 1.

f) Les stratégies et les mesures d'adaptation des PMA sont bien intégrées dans l'action qu'ils mènent au niveau national en faveur du développement, en particulier dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

19. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de continuer d'appliquer et de promouvoir sa vision d'ensemble actualisée pour guider ses travaux d'appui à l'adaptation dans les PMA.

IV. Travaux en cours et prochaines étapes

A. Priorités et besoins des pays les moins avancés en matière d'appui

20. Les travaux menés par le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, sur les lacunes et les besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA¹⁸, ainsi que dans d'autres domaines touchant à l'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, étayent l'aide accordée aux PMA par le Groupe d'experts et d'autres organes et organisations, et les rapports du Groupe d'experts au SBI, outre la révision du programme de travail en faveur des PMA effectuée en 2018.

21. Le Groupe d'experts des PMA est convenu d'apporter un appui dans les domaines ci-après pour contribuer à hiérarchiser les activités inscrites à son programme de travail, conformément à la vision d'ensemble mentionnée à la section III ci-dessus :

- a) Appui direct aux pays pour faire avancer l'élaboration et l'exécution des PNA ;
- b) Appui renforcé aux PMA pour leur permettre d'obtenir un financement du FVC et d'autres sources en vue de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA ;
- c) Appui aux activités tenant compte des deux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA (à savoir réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et intégrer les PNA dans les plans nationaux de développement) et faisant le lien avec l'action engagée en vue de l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- d) Appui renforcé aux PMA pour les aider à appliquer les lignes directrices relatives aux PNA¹⁹ ;
- e) Appui aux efforts entrepris pour remédier aux problèmes de données et aux difficultés techniques qui accompagnent les lacunes et les besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA²⁰ ;
- f) Appui aux efforts visant à promouvoir la cohérence des rapports à établir et de l'action à engager en matière d'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

B. Appui direct aux pays

1. Plans nationaux d'adaptation ouverts

22. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès continus réalisés dans le cadre de l'initiative sur les plans nationaux d'adaptation ouverts, qui a pour objet de fournir un appui complet aux PMA et aux autres pays intéressés dans l'élaboration de leur PNA et à mettre en œuvre les projets d'adaptation correspondants.

23. Au 25 avril 2022, sur les PMA considérés comme prioritaires pour bénéficier d'un appui dans le cadre de l'initiative depuis 2019²¹ :

- a) Six²² avaient soumis leur premier PNA sur la plateforme NAP Central ;

¹⁸ En application de la décision 8/CP.24, par. 17.

¹⁹ Voir la décision 5/CP.17, par. 3 à 5.

²⁰ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG-brief_NAP-gaps-and-needs-Mar2021.pdf.

²¹ Voir les documents FCCC/SBI/2019/5, par. 58, et FCCC/SBI/2019/16, par. 21.

²² Haïti, République centrafricaine, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad et Timor-Leste.

b) Cinq²³ avaient reçu une aide du Groupe d'experts des PMA pour recueillir des informations en vue d'élaborer leur premier PNA. Des experts nationaux ont été recrutés pour les aider à réaliser une analyse complète des systèmes clefs et à proposer des activités d'adaptation prioritaires. Certains experts avaient terminé leurs travaux tandis que d'autres étaient sur le point de le faire ;

c) Sept²⁴ avaient entamé le processus d'élaboration et d'exécution de leur premier PNA, en bénéficiant des conseils techniques du Groupe d'experts des PMA sur la manière de rassembler et de synthétiser des informations pour leur PNA et sur les éléments à inclure pour en faciliter la réalisation.

24. Le Groupe d'experts des PMA aide le Burkina Faso à mettre à jour son PNA et entend accorder un appui analogue aux autres PMA qui en font la demande.

25. Le Groupe d'experts des PMA est également convenu de continuer de sensibiliser les PMA aux possibilités qui s'offrent à eux en matière d'assistance technique dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts.

2. Retour d'informations concernant les projets de plans nationaux d'adaptation

26. Le Groupe d'experts des PMA a pris note du retour d'informations continu concernant les projets de PNA à l'intention des PMA qui le demandaient, compte tenu de la liste non exhaustive de nouvelles bonnes pratiques (fonctions essentielles des PNA) ci-après pour une utilisation plus efficace des PNA :

a) Tirer parti des PNA pour :

i) Obtenir des informations sur l'adaptation aux fins de la contribution déterminée au niveau national (CDN) et de la communication relative à l'adaptation ;

ii) Étayer l'élaboration d'un programme par pays du FVC dans le domaine de l'adaptation ;

iii) Guider et encourager la prise en compte des considérations relatives aux changements climatiques dans la planification du développement, notamment dans les processus budgétaires au niveau national ;

iv) Établir pour un pays donné un résumé actualisé des vulnérabilités et des risques principaux, ainsi que des activités prioritaires en matière d'adaptation ;

v) Présenter un état récapitulatif des activités, projets et programmes d'adaptation pour mettre en évidence les mesures prises au niveau national ;

vi) Montrer comment les principes directeurs applicables à l'adaptation ont été pris en compte dans l'élaboration des PNA, concernant notamment le genre, les savoirs autochtones et les groupes vulnérables ;

vii) Promouvoir la cohérence des mesures prises au titre des objectifs de développement durable, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres dispositifs, et l'intégration des activités d'adaptation à tous les niveaux de l'administration et dans tous les programmes nationaux ;

b) Mettre à profit les informations tirées des PNA pour donner une vue d'ensemble des raisons climatiques servant à justifier l'adaptation lors de la conception des projets de mise en œuvre ;

c) Considérer le processus sous-jacent d'élaboration et d'exécution des PNA comme un programme regroupant l'ensemble des activités d'adaptation à engager dans le pays, selon une démarche à long terme visant à appuyer l'évaluation et la planification de l'adaptation et sa mise en œuvre ultérieure, et englobant des activités connexes, telles que l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux fins de la communication nationale,

²³ Comores, Lesotho, Malawi, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe.

²⁴ Afghanistan, Burundi, Djibouti, Érythrée, Gambie, Somalie et Yémen.

de la définition des objectifs prioritaires d'adaptation pour les CDN et de la communication relative à l'adaptation, et les activités menées aux niveaux sectoriel et infranational ;

d) Prendre des mesures pour renforcer les dispositifs institutionnels nationaux permettant de piloter et de coordonner tous les efforts d'adaptation.

27. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de continuer de mettre à jour les fonctions essentielles des PNA, ainsi que les critères d'examen des projets de PNA, et d'étoffer les éléments liés à la mise en œuvre et à l'établissement de rapports sur l'adaptation, en tenant compte des expériences des pays et des dernières avancées scientifiques.

3. Ateliers consacrés à la rédaction des plans nationaux d'adaptation

28. Le Groupe d'experts des PMA a pris note de la conception des ateliers consacrés à la rédaction des PNA qui se tiendraient en 2022 à l'intention des PMA. Ces ateliers s'appuient sur les travaux entrepris par le Groupe d'experts des PMA depuis 2019 dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts, sur une série de dialogues nationaux virtuels sur les PNA menés en 2020 et 2021, et sur des manifestations organisées en ligne en août et en septembre 2021. Ils visent à aider les PMA à progresser sur tous les aspects de l'élaboration et de l'exécution des PNA conformément à la vision d'ensemble du Groupe d'experts relative aux PMA, et plus particulièrement à :

a) Faire le point sur les progrès accomplis par chaque PMA dans l'élaboration de son premier PNA ;

b) Faire le point sur les progrès accomplis par chaque PMA ayant soumis un PNA dans la mise en œuvre des politiques, projets et programmes correspondants ;

c) Aider concrètement les PMA sur le plan technique à établir la version finale de leur premier PNA ;

d) Fournir aux PMA une assistance technique pratique à l'élaboration de notes de cadrage relatives aux projets d'adaptation sur la base de leur PNA en vue d'une éventuelle soumission au FVC ;

e) Aider les PMA à élaborer ou à mettre à jour leurs feuilles de route pour la réalisation des PNA en 2022 et à moyen terme, et à déterminer l'appui technique que le Groupe d'experts et les autres sources devraient leur apporter pour les aider au mieux.

29. L'atelier sur la rédaction des PNA destinés aux PMA africains qui s'est déroulé du 24 au 26 mars 2022 a réuni 46 participants (21 femmes et 25 hommes) de 24 pays. Les représentants des organisations mentionnées au paragraphe 6 y ont activement contribué. Il a permis de définir, pour chaque pays, les domaines prioritaires possibles et les modalités connexes, qui seront approfondis dans des notes de cadrage de projet à soumettre au FVC dans le cadre du cycle d'examen des propositions de projet.

30. Avant l'atelier, le Groupe d'experts des PMA avait mené une enquête sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les possibilités à exploiter dans l'élaboration et l'exécution des PNA pour chacun des pays. Pendant l'atelier, il a échangé avec chaque participant afin de mieux comprendre les besoins et les difficultés propres à son pays. Il a été conseillé aux participants de mettre immédiatement en œuvre des mesures de suivi dans leur pays, notamment de :

a) Prendre des mesures pour susciter l'adhésion et rallier le soutien au niveau national de façon à transformer l'idée de projet en une proposition susceptible d'être financée, notamment en collaborant, le cas échéant, avec le centre de liaison national de la Convention, avec l'équipe chargée du PNA, les comités ou groupes de travail nationaux sur les changements climatiques, l'autorité nationale désignée au titre du FVC, le coordonnateur des opérations du FEM et d'autres parties prenantes ;

b) Créer des feuilles de route permettant d'étoffer l'idée de projet et d'en faire une proposition à soumettre au FVC ;

c) Continuer de recueillir des données et des informations essentielles à l'élaboration de la proposition de projet, notamment pour ce qui est de l'établissement d'un

niveau de référence, d'une justification climatique et d'une base de connaissances aux fins de l'adaptation ;

d) Recenser les autorités nationales compétentes et leur indiquer les ressources nécessaires (équipes techniques, moyens de financement, renforcement des capacités, etc.) pour convertir l'idée de projet en une proposition de projet.

31. L'atelier comprenait des séances de travail consacrées à l'élaboration de propositions de projet visant à obtenir un financement de la part du FVC dans les domaines thématiques suivants :

- a) Solutions fondées sur la nature (avec des personnes ressources du PNUE) ;
- b) Phénomènes climatiques extrêmes et catastrophes (avec des personnes ressources de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et de l'UNDRR) ;
- c) Agriculture et sécurité alimentaire (avec des personnes ressources de la FAO) ;
- d) Mesures d'adaptation au niveau des collectivités locales, notamment les villes et les zones d'habitation durables (avec des personnes ressources du FENU et d'ONU-Habitat) ;
- e) Outils permettant d'étoffer la diffusion d'informations sur le climat dans le cadre des projets du FVC (avec des personnes ressources du Groupe d'experts des PMA et de l'OMM) ;
- f) Questions transversales, dont le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, et les questions de genre (avec des personnes ressources de la GIZ et du Groupe d'experts des PMA).

32. Dans le cadre de l'atelier, une réunion organisée avec le secrétariat du FVC a été spécialement consacrée aux questions et aux difficultés concrètes des pays liées à la mise au point de propositions de projet susceptibles de donner accès aux ressources du FVC pour l'élaboration et l'exécution des PNA.

33. Des activités complémentaires ont été mises en place pour aider les PMA, qu'il s'agisse de regrouper les pays en fonction de leurs progrès et de leurs besoins particuliers et de leur offrir une aide adaptée, de continuer de collaborer avec le FVC, le FEM et les organisations pour apporter un appui aux pays, ou d'organiser des manifestations et des activités de suivi. Le secrétariat du FVC a présenté les ressources mises à la disposition des PMA pour les aider à transformer leurs idées de projets en notes de cadrage (services d'appui consultatif, aide technique accordée par l'intermédiaire des bureaux d'assistance régionaux du FVC et dans le cadre des dialogues régionaux, et appui aux entités des PMA et d'autres pays qui sont candidates à l'accès direct). En outre, des organisations ont précisé les possibilités offertes aux pays de recevoir un soutien dans des domaines thématiques.

34. L'atelier sur la rédaction des PNA à l'intention des PMA de la région de l'Asie et du Pacifique devrait avoir lieu en juillet 2022.

4. Formation des pays les moins avancés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris

35. Le Groupe d'experts des PMA a constaté que le secrétariat avait progressé dans la mise au point d'un cours en ligne à l'intention des PMA sur les moyens de consulter efficacement et de prendre en compte les divers éléments de l'Accord de Paris à l'aide de l'outil PA-ALIGN. Il a pris note de la publication de la brochure²⁵ consacrée à cet outil et du webinaire²⁶ organisé en 2021 pour le lancer, ainsi que de l'état d'avancement de l'élaboration des supports pédagogiques correspondants.

36. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de continuer d'organiser des séances de formation en ligne concernant l'outil PA-ALIGN ainsi que de véritables rencontres consacrées à la formation dans le cadre des Expos PNA et d'autres manifestations.

²⁵ Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/470334>.

²⁶ Voir <https://unfccc.int/event/PA-webinar-ldcs>.

5. Liste d'experts des pays les moins avancés

37. Le Groupe d'experts des PMA a examiné la possibilité de créer une liste d'experts nationaux et régionaux des PMA, qui contiendrait des renseignements sur les experts ayant les compétences spécialisées et l'expérience professionnelle requises en matière d'adaptation aux changements climatiques pour contribuer aux activités d'élaboration et d'exécution des PNA dans les PMA. Il est convenu de lancer un appel à la désignation d'experts en mai 2022.

C. Appui et conseils techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. État d'avancement de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation

38. Le Groupe d'experts a noté qu'au 25 avril 2022, 13 PMA seulement sur 46 avaient élaboré leur premier PNA. Il a pris note des problèmes rencontrés à cet égard par les PMA, notamment les difficultés à surmonter pour accéder à un financement de la part du FVC et l'obtenir, et les retards imposés aux activités nationales du fait de la pandémie de COVID-19.

39. Le Groupe d'experts a également pris note de l'aide dont disposent les PMA pour élaborer leurs PNA, notamment dans le cadre des initiatives « Open NAP » et « UN4NAP ». La première (dite des PNA ouverts), pilotée par le Groupe d'experts, vise à fournir un appui global aux PMA et aux autres pays intéressés en vue d'élaborer un PNA. La seconde est un partenariat à l'échelle du système des Nations Unies qui a pour objectif de développer le soutien technique offert aux PMA et aux petits États insulaires en développement pour l'élaboration et l'exécution des PNA.

40. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de soutenir les pays désireux de recevoir une aide supplémentaire dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts. Il a également décidé d'étendre son soutien aux autres PMA intéressés qui le demandent²⁷.

2. État d'avancement de l'exécution des plans nationaux d'adaptation

41. Le Groupe d'experts a noté qu'à mesure qu'ils achèvent l'élaboration de leur premier PNA, les PMA sollicitent de plus en plus de conseils pour mettre en œuvre les activités prioritaires d'adaptation qui y sont définies.

42. Le Groupe d'experts a pris en considération l'expérience acquise par les pays dans l'exécution de projets au titre des PANA et l'accès aux ressources du Fonds pour l'adaptation et du Fonds pour les PMA, de façon à en dégager des leçons qui puissent étayer l'aide à apporter aux PMA pour obtenir un financement de la part du FVC, à savoir :

a) L'élaboration de propositions de projet incluant la documentation requise a toujours été problématique pour les PMA, notamment en ce qui concerne les informations à fournir sur le caractère additionnel des changements climatiques ;

b) Les modifications périodiquement apportées aux modèles de propositions de projet, quoique nécessaires et constituant un aspect important de l'apprentissage par la pratique, ont entraîné de nombreux retards dans l'accès au financement, notamment pour les projets déjà en cours d'approbation ;

c) Certains pays ont cherché à obtenir un financement auprès de sources autres que le Fonds pour les PMA, qui ont chacune leur propre modèle de présentation des propositions de projet, ce qui ajoute aux difficultés rencontrées par les PMA pour accéder à un financement ;

d) Les modalités novatrices d'accès direct du Fonds pour l'adaptation étaient destinées à réduire les coûts et la complexité de l'accès au financement et à permettre aux bénéficiaires de mieux s'approprier les programmes soutenus. Même si les processus d'accréditation sont désormais mieux établis, il reste difficile d'assurer une solide coordination nationale et une prise en main des programmes par les parties prenantes ;

²⁷ Les pays peuvent envoyer leurs demandes d'appui au Président du Groupe d'experts à l'adresse leghelp@unfccc.int.

e) Le calcul du coût des projets visant à répondre aux priorités en matière d'adaptation consignées dans les PANA a toujours été délicat et bon nombre d'estimations des coûts ont été largement révisées au cours de la mise au point des projets;

f) L'établissement d'un cadre de résultats minimum avant le financement des projets par le Fonds pour l'adaptation a permis de donner à ses programmes une orientation stratégique. Le cadre de résultats est fortement axé sur les produits et la capacité d'adaptation, et les entités d'exécution rendent compte des enseignements tirés de l'exécution des projets dans les rapports sur les réalisations ;

g) Les entités d'exécution nationales et les entités à accès direct du Fonds pour l'adaptation sont des fonds fiduciaires ou des banques ou organismes spécialisés dont la capacité institutionnelle peut être renforcée à mesure que leurs procédures et profils s'étoffent dans le cadre du processus d'accréditation ;

h) Des démarches communes permettant de traiter des questions similaires, qu'il s'agisse des systèmes d'alerte rapide, de la sécheresse ou des inondations dues à la débâcle des lacs glaciaires, ont facilité l'apprentissage parmi les pays et les organismes qui les aident à élaborer des projets ;

i) L'inclusion de profils de projets dans les PANA s'est avérée très utile pour l'élaboration de propositions, car les profils ont aidé les pays à identifier les organismes d'exécution appropriés pour les activités envisagées ;

j) La première série de PANA conçus à l'aide des lignes directrices correspondantes adoptées en 2001 a contribué à éclairer l'élaboration cinq ans plus tard de lignes directrices complémentaires pour la mise en œuvre des PANA ;

k) Certains organismes d'exécution ont des modèles de proposition et des procédures d'approbation différents à appliquer avant que les projets financés par le Fonds pour les PMA puissent être approuvés pour être mis en œuvre par l'organisme en question au niveau national. Aussi essentielles que soient ces procédures, elles ont occasionné des contretemps dans bon nombre de cas.

43. Le Groupe d'experts des PMA est convenu des prochaines étapes suivantes :

a) Élargir les Lignes directrices initiales pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation par les pays les moins avancés parties²⁸ afin d'inclure celles concernant la mise en œuvre des PNA par les PMA, tout en tenant compte des approches de l'adaptation fondées sur les risques et d'autres améliorations dont il est question dans la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat²⁹, ainsi que de la vaste expérience acquise par les pays dans l'exécution d'activités et de projets d'adaptation ;

b) Analyser les projets menés dans le cadre du FVC (ainsi que du Fonds pour l'adaptation et du Fonds pour les PMA) pour recenser les pratiques communes et les possibilités d'apprentissage Sud-Sud, et rassembler des sources d'information sur la plateforme NAP Central à l'intention des PMA ;

c) Collaborer étroitement sur les mesures susmentionnées avec les parties prenantes, notamment le Comité de l'adaptation, le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le FEM, le groupe de travail technique sur les PNA, le CPF, le groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et d'autres organes constitués ;

d) Communiquer les résultats de ces travaux et examiner les étapes ultérieures éventuelles à l'occasion d'une réunion du Groupe d'experts des PMA à la cinquante-sixième session du SBI.

²⁸ Décision 5/CP.17, annexe.

²⁹ GIEC. 2022. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. H. Pörtner, D. Roberts, M. Tignor *et al.* (dir. publ.). Cambridge: Cambridge University Press. Disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>.

3. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

44. Le Groupe d'experts des PMA a noté que le groupe de travail technique sur les PNA continuait de participer activement à l'élaboration et à la fourniture de directives et d'appuis techniques ayant trait au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts et de la plateforme NAP Central, en suivant et en évaluant les progrès de l'adaptation dans le contexte des PNA, en examinant les projets de PNA et en élaborant des suppléments aux directives techniques applicables au processus des PNA. Le Groupe d'experts a également noté que le groupe de travail technique sur les PNA s'était réuni à la vingt-sixième session de la COP pour examiner l'état d'avancement de ses travaux.

45. Le Groupe d'experts a en outre pris note des prochaines étapes ci-après prévues pour les activités du groupe de travail technique sur les PNA :

- a) Appuyer la rédaction d'un PNA dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts ;
- b) Faciliter l'élaboration de plans de mise en œuvre et de propositions de projet pour améliorer l'accès des PMA aux ressources du FVC ;
- c) Collecter et partager des informations sur l'expérience et les difficultés des PMA en matière d'accès au financement de l'action climatique par le FVC et d'autres sources ;
- d) Renforcer les initiatives visant à remédier au manque de données dans les PNA et rassembler des informations et des outils à partir des sources existantes pour continuer à aider les PMA à répondre à leurs besoins dans ce domaine ;
- e) Continuer de concevoir des approches fondées sur les risques dans l'élaboration et l'exécution des PNA et aider les pays à les appliquer pour favoriser la complémentarité et la synergie avec les efforts visant à gérer pleinement les risques climatiques et à se remettre des effets néfastes des changements climatiques ;
- f) Élaborer des lignes directrices techniques et des méthodes pour la mise en œuvre des PNA, par exemple pour le calcul du coût des options et des trajectoires envisageables en matière d'adaptation ;
- g) Faciliter les stratégies régionales de planification de l'adaptation ;
- h) Faciliter le renforcement des capacités dans les PMA, par exemple pour le calcul des coûts de l'adaptation, le suivi et l'évaluation ;
- i) Faciliter les stratégies régionales de planification de l'adaptation ;
- j) Tenir compte des questions transversales (rôle du secteur privé, besoins des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables, prise en considération des questions de genre, des peuples autochtones et de la jeunesse, notamment).

4. Suppléments aux directives techniques sur les plans nationaux d'adaptation

46. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des derniers suppléments aux directives techniques sur les PNA publiés par l'Organisation du Système CGIAR³⁰, le Secrétariat du Commonwealth³¹, le Réseau mondial pour les PNA³², le PNUE³³, l'OMM et le FVC³⁴.

47. Le Groupe d'experts a également pris note des suppléments en cours d'élaboration sur les sujets ci-après, dont la publication est prévue en 2022 :

a) Application des observations de la Terre dans les PNA, par le Groupe sur l'observation de la Terre;

b) Promotion de synergies entre la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des processus liés aux PNA et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, par la GIZ.

48. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à rassembler des informations sur la manière dont les suppléments sont utilisés pour favoriser de bonnes pratiques.

5. Plateforme NAP Central

49. Le secrétariat a présenté la nouvelle interface de la plateforme NAP Central³⁵, qui comprend :

a) Un répertoire des PNA soumis ;

b) Les lignes directrices techniques sur les PNA et leurs suppléments ;

c) Une présentation dynamique des données permettant aux utilisateurs de visualiser les informations selon différents critères (pays, état d'avancement du PNA, type de projet ou appui reçu, par exemple) ;

d) Un tableau de bord présentant des données de façon interactive, notamment sous la forme d'infographies, de diagrammes et de graphiques sur les avancées, les étapes et autres données liées aux PNA ;

e) Une plateforme interactive offrant un espace de collaboration aux acteurs pour participer et apporter une contribution sur les dossiers des PNA ouverts ;

f) Une plateforme permettant d'échanger des contributions et des observations sur les produits du Groupe d'experts des PMA afin d'en améliorer l'accessibilité et la transparence ;

g) Un répertoire de toutes les manifestations se rapportant aux PNA (Expos PNA, réunions, ateliers, etc.).

50. La plateforme NAP Central, principal répertoire des PNA soumis par les pays en développement, en comptait 34 au 25 avril 2022.

³⁰ J. Stephenson, T. Chellew, L. Von Kockritz, *et al.* 2021. *Digital agriculture to enable adaptation: A supplement to the UNFCCC NAP Technical Guidelines*. Wageningen, Pays-Bas : Programme de recherche du CGIAR sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Supplements.aspx>.

³¹ Secrétariat du Commonwealth. 2022. *Toolkit to Enhance Access to Climate Finance: A Commonwealth Practical Guide*. Londres : Secrétariat du Commonwealth. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/461219>.

³² A. Terton et J. Greenwalt. 2021. *Renforcer la résilience à travers la nature : maximiser l'adaptation basée sur les écosystèmes grâce aux processus de plans nationaux d'adaptation*. Winnipeg, Canada : Institut international du développement durable. Disponible à l'adresse <https://napglobalnetwork.org/resource/building-resilience-with-nature>.

³³ PNUE. 2021. *Guidelines for Integrating Ecosystem-based Adaptation into National Adaptation Plans: Supplement to the UNFCCC NAP Technical Guidelines*. Nairobi : PNUE. Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/36703>.

³⁴ OMM et FVC. 2021. *Developing the Climate Science Basis for Climate Action*. Genève : OMM. Disponible à l'adresse https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21974#YIE7VJFBw2w.

³⁵ <http://napcentral.org>.

D. Mécanisme financier

1. Fonds vert pour le climat

51. Le Groupe d'experts a pris note des informations mises à jour communiquées par le secrétariat du FVC au sujet des fonds alloués et déboursés en faveur des PMA :

a) Au 22 mars 2022, le FVC avait alloué aux PMA 2,9 milliards de dollars sur son portefeuille total de 10 milliards de dollars pour des projets d'adaptation et d'atténuation. Sur ces 2,9 milliards de dollars, 1,3 milliard était destiné à des projets d'adaptation ;

b) Au 22 mars 2022, 145 subventions au titre de la planification avaient été approuvées en faveur des PMA pour un montant de 110,4 millions de dollars, dont 52,4 millions de dollars (130 subventions) avaient été décaissés. L'appui disponible à l'intention des PMA comprend des services consultatifs, une aide technique par l'intermédiaire des bureaux d'assistance régionaux du FVC et dans le cadre des dialogues régionaux, ainsi qu'un appui aux entités des PMA et d'autres pays qui sont candidates à l'accès direct.

52. Le Groupe d'experts a noté que sept PMA³⁶ n'avaient pas encore eu accès à un appui du FVC pour bénéficier d'une aide à l'élaboration d'un PNA (un mécanisme fournissant jusqu'à 3 millions de dollars par pays). Il a décidé de se mettre en contact avec ces pays afin de déterminer s'ils rencontrent des difficultés à obtenir un tel appui de la part du FVC.

53. Le Groupe d'experts a constaté que le nombre de propositions soumises par les PMA en vue d'obtenir un financement pour la mise en œuvre de projets et de programmes d'adaptation prioritaires associés à leur PNA restait faible, en dépit du souhait du FVC de recevoir davantage de propositions dans ce domaine. Le Groupe d'experts a également noté que le manque d'appui réel aux PMA pour l'élaboration de propositions de projet constituait encore un obstacle. Il a en outre constaté qu'au 25 avril 2022, 14 des 58 entités nationales à accès direct accréditées³⁷ dans les pays en développement se trouvaient dans les PMA (voir le tableau 3).

Tableau 3

Entités à accès direct des pays les moins avancés accréditées auprès du Fonds vert pour le climat au 25 avril 2022

<i>Entité accréditée</i>	<i>Pays</i>	<i>Taille des projets visée par l'accréditation^a</i>
Alternative Energy Promotion Centre	Népal	Petite
Fonds d'affectation spéciale pour la préservation de l'environnement au Bhoutan	Bhoutan	Moyenne
CRDB Bank PLC	République-Unie de Tanzanie	Moyenne
Banque de développement de la Zambie	Zambie	Moyenne
Centre de surveillance écologique	Sénégal	Micro
Infrastructure Development Company Ltd	Bangladesh	Micro
La Banque Agricole	Sénégal	Petite
Ministère de l'environnement	Rwanda	Petite
Ministère des finances et de la coopération économique	Éthiopie	Petite
Ministère de l'eau et de l'environnement	Ouganda	Petite

³⁶ Afghanistan, Angola, Îles Salomon, Kiribati, Mozambique, Sierra Leone et Yémen.

³⁷ Voir <https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae>.

<i>Entité accréditée</i>	<i>Pays</i>	<i>Taille des projets visée par l'accréditation^a</i>
Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational	Cambodge	Micro
Fonds national pour l'environnement et le climat	Bénin	Micro
National Trust for Nature Conservation	Népal	Micro
Fondation Palli Karma-Sahayak	Bangladesh	Moyenne

^a Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets « moyens » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « moyenne », « petite » ou « micro », mais pas pour des projets ou des activités de programme de plus grande dimension (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars É.-U. ; petit = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyen = jusqu'à 250 millions de dollars ; grand = 250 millions de dollars ou plus).

54. Le Groupe d'experts a noté qu'au 25 avril 2022, 11 PMA³⁸ avaient achevé et publié des programmes de pays à l'intention du FVC. Ces programmes contiennent des informations sur les priorités d'un pays en matière de changements climatiques, notamment une liste de projets qu'il souhaite élaborer avec le FVC.

2. Fonds pour les pays les moins avancés

55. Le Groupe d'experts a noté que tous les PMA qui n'avaient pas encore bénéficié d'un financement au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources (juillet 2018 à juin 2022) du FEM au 31 mars 2021 avaient entre-temps soumis des propositions pour y accéder³⁹. Ce résultat a été obtenu grâce à un surcroît d'efforts consenti par le secrétariat du FEM pour sensibiliser les PMA, notamment avec la participation du Groupe d'experts et du Président du Groupe des pays les moins avancés.

56. Le Groupe d'experts a pris note des informations fournies par le secrétariat du FEM selon lesquelles la stratégie de programmation du FEM sur l'adaptation aux changements climatiques pour le Fonds pour les PMA et le FSCC et les améliorations opérationnelles pour 2022-2026 seraient adoptées en avril 2022. La stratégie définit la démarche applicable à l'octroi d'un financement aux PMA par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA, à savoir :

- a) Un plafond de financement de 20 millions de dollars par PMA ;
- b) Jusqu'à 40 millions de dollars de financement de la part du Fonds pour les PMA à allouer au programme Challenge du FEM pour l'innovation en matière d'adaptation ;
- c) Jusqu'à 10 % des ressources du Fonds pour les PMA à allouer à des projets et initiatives de portée régionale et mondiale ;
- d) 2 millions de dollars de financement du Fonds pour les PMA et 0,5 million de dollars du FSCC à affecter au programme de communication et de renforcement de la visibilité du Fonds pour les PMA et du FSCC ; 4 millions de dollars du Fonds pour les PMA et 1 million de dollars du FSCC à allouer au programme de sensibilisation et d'appui aux capacités des PMA en matière de planification et de programmation ; et 2 millions de dollars du Fonds pour les PMA et 0,5 million de dollars du FSCC à allouer au programme relatif à l'apprentissage institutionnel et à la coordination au niveau du fonds.

57. Le Groupe d'experts est convenu de continuer d'aider les PMA à accéder aux ressources du Fonds pour les PMA en vue d'exécuter des activités prioritaires d'adaptation identifiées dans les PANA et les stratégies et plans correspondants.

³⁸ Bangladesh, Cambodge, Guinée, Mali, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie.

³⁹ Voir également les documents FCCC/SBI/2021/13, par. 49 à 51, et FCCC/SBI/2021/6, par. 43 à 45.

E. Expos PNA

58. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de lancer les préparatifs des Expos PNA de 2022 sur le thème retenu à sa trente-septième réunion⁴⁰, à savoir les transformations de divers aspects de l'élaboration et de l'exécution des PNA (cadrage de l'adaptation, planification, analyse des risques climatiques, gestion des risques climatiques, mise en œuvre de mesures d'adaptation, suivi et mesure de l'impact et des résultats de l'adaptation, et appui d'ordre financier et technologique et en matière de renforcement des capacités pour l'adaptation).

59. Le Groupe d'experts est convenu du calendrier provisoire ci-après pour les manifestations prévues en 2022 :

a) Une Expo PNA mondiale à des dates à déterminer entre août et septembre. Le Groupe d'experts a pris note de l'offre du Gouvernement botswanais d'accueillir cette manifestation ;

b) Une Expo PNA régionale pour l'Asie et le Pacifique au cours du second semestre de 2022, comme suite à l'offre du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir cette manifestation à l'occasion de la Semaine mondiale de l'adaptation en Corée ;

c) Des Expos PNA régionales supplémentaires à organiser dans le cadre des semaines régionales du climat, en collaboration avec les organisations concernées.

60. Le Groupe d'experts est également convenu que les manifestations continueraient d'être organisées selon la pratique établie, notamment avec le concours du groupe de travail technique sur les PNA pour aider à les concevoir, avec des contributions de Parties et d'entités non parties (qu'il s'agisse par exemple de fournir des études de cas, d'organiser des réunions sur divers thèmes ou de faciliter la participation d'experts des PMA et d'autres pays en développement) et selon des critères⁴¹ permettant d'orienter les réunions à organiser lors des Expos PNA.

F. Suivi et évaluation de l'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation

61. Le Groupe d'experts des PMA a noté que l'adaptation faisait l'objet d'efforts croissants de suivi et d'évaluation. Il est convenu d'examiner comment améliorer encore la collecte de données dans le cadre de ses travaux sur le suivi des progrès accomplis dans le domaine des PNA, et comment contribuer au mieux aux processus permettant de recueillir des informations liées aux PNA et d'aider les PMA à inclure les renseignements utiles dans leur PNA.

62. Le Groupe d'experts a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès (outil PEG M&E) en vue de prendre en compte les résultats et les effets de l'adaptation, en plus des paramètres axés sur les apports, les processus et les produits qui sont déjà utilisés. Il a également noté qu'il fallait veiller à rendre compte des résultats et des effets produits au niveau national dans les systèmes de suivi et d'évaluation.

63. Pour élargir les paramètres de mesure de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès permettant de mesurer les résultats et les effets de l'adaptation, le Groupe d'experts des PMA est convenu de prendre en considération les éléments suivants :

a) Le type de paramètre, qui devrait également couvrir les résultats et les effets de l'adaptation, en plus de la mesure des processus, des apports et des produits ;

b) Des indicateurs mesurables associés aux paramètres, capables d'indiquer l'orientation des changements au fil du temps et permettant d'évaluer les progrès réalisés pour combler les lacunes et répondre aux besoins liés au processus d'élaboration et

⁴⁰ FCCC/SBI/2020/6, par. 38.

⁴¹ FCCC/SBI/2020/6, par. 39 et 40.

d'exécution des PNA compilés par le Groupe d'experts en collaboration avec le Comité de l'adaptation⁴² ;

c) La période de référence et les conditions de base, sachant que celles-ci peuvent varier en fonction du pays ou du contexte ;

d) Une indication des efforts visant à limiter l'élévation de la température moyenne de la planète, conformément à l'objectif mondial en matière d'adaptation prévu par l'Accord de Paris ;

e) Les dernières données scientifiques disponibles selon le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;

f) Les leçons tirées d'autres organismes et processus, notamment les travaux du Comité de l'adaptation, les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi et l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

64. Le Groupe d'experts des PMA a noté que si un PNA contient les informations nécessaires à l'établissement d'un niveau de référence, d'une justification climatique et d'une base factuelle pour l'adaptation, cela permettra d'appliquer efficacement l'outil de suivi et d'évaluation en examinant les résultats (réalisations, produits et impacts).

65. Le Groupe d'experts est convenu des prochaines étapes suivantes :

a) Créer un groupe de travail thématique au sein du groupe de travail technique sur les PNA, pour faire avancer les travaux sur le suivi de la vulnérabilité et, à terme, élaborer des lignes directrices simplifiées sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation à l'usage des PMA ;

b) Réaliser des études de cas avec plusieurs pays pour mettre à l'essai les nouveaux paramètres de mesure et l'outil actualisé de suivi et d'évaluation des progrès ;

c) Mettre à jour les fonctions essentielles du PNA à inclure pour qu'il puisse être utilisé comme source d'information de référence sur l'adaptation du pays.

G. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

1. Méthodes permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui

66. Le Groupe d'experts a pris note des progrès ci-après réalisés dans l'exécution du mandat confié par la CMA à sa première session⁴³, consistant à contribuer à l'élaboration et à la compilation de méthodes pour examiner si l'adaptation et l'appui sont adéquats et efficaces, de concert avec le Comité de l'adaptation et en collaboration avec le CPF :

a) Établissement d'une note d'information sur l'élaboration de méthodes permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, qui est à l'étude dans le cadre du groupe de travail conjoint compétent ;

b) Préparation d'une compilation des méthodes existantes aux fins de la note d'information susmentionnée ;

c) Création d'un groupe de travail conjoint composé de représentants du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des PMA et du CPF pour faire avancer les travaux pertinents.

⁴² La compilation la plus récente est disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG-brief_NAP-gaps-and-needs-Mar2021.pdf.

⁴³ Décision 11/CMA.1, par. 34 et 35.

67. Le Groupe d'experts a également pris note de l'avancement des tâches ci-après réalisées par le groupe de travail conjoint :

a) Fournir une vue d'ensemble de la manière dont l'adaptation est abordée dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris afin d'orienter la portée et l'approche de la compilation des méthodes ;

b) Fournir le contexte et les sources d'information pertinentes pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui aux niveaux national et mondial ;

c) Entreprendre l'élaboration initiale d'une série de critères éventuels et des indicateurs correspondants pour examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, sur la base de l'examen des sources d'information existantes et sans préjudice des travaux pertinents ou en les anticipant, notamment dans le cadre du programme de travail de Glasgow-Charlemagne sur l'objectif mondial en matière d'adaptation.

68. Le Groupe d'experts est convenu de recommander au groupe de travail conjoint de préparer, en attendant de se concerter avec le Comité de l'adaptation et le CPF, les réalisations initiales attendues des travaux sur ce sujet pour étayer le premier bilan mondial. Celles-ci seront affichées sur le site Web de la Convention⁴⁴.

2. Prise en compte des efforts d'adaptation des pays en développement

69. Le Groupe d'experts a pris note des révisions actuellement apportées au projet de quatrième volume de sa publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA. Cette publication constitue le rapport de synthèse demandé au Groupe d'experts des PMA sur des aspects précis de l'adaptation au titre de la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement⁴⁵.

70. Le Groupe d'experts est convenu d'examiner le sujet de son rapport de synthèse de 2022 à l'occasion de ses téléconférences régulières et de commencer à établir ce rapport en vue de disposer d'un projet à examiner à sa quarante-deuxième réunion.

3. Collecte d'informations en prévision du bilan mondial

71. Le Groupe d'experts a examiné l'avant-projet de son rapport de synthèse pour le volet « évaluation technique » du premier bilan mondial, qui contient des informations sur ses travaux consistant à :

a) Fournir un appui et des conseils techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, y compris les documents complémentaires communiqués par des organisations, ainsi que des informations sur une approche systémique de l'adaptation ; et mettre au point et appliquer les fonctions essentielles du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

b) Fournir un appui et des conseils techniques sur les stratégies régionales de planification de l'adaptation ;

c) Fournir un appui et des conseils techniques sur les questions de genre et les aspects touchant les groupes, communautés et écosystèmes vulnérables en matière d'adaptation ;

d) Rassembler des informations sur les moyens de combler les lacunes et de répondre aux besoins liés aux plans nationaux d'adaptation dans les PMA (en aidant à les mettre en œuvre), ainsi que sur l'expérience, les bonnes pratiques, les enseignements à retenir, les perspectives et les difficultés ;

e) Faire progresser l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment en mobilisant un large éventail d'acteurs dans le cadre de l'initiative des PNA ouverts et des activités du groupe de travail technique sur les PNA ;

f) Organiser des manifestations de promotion des PNA, notamment à l'occasion des Expos PNA, et suivre et évaluer l'adaptation ;

⁴⁴ <https://unfccc.int/node/272>.

⁴⁵ En application du paragraphe 13 de la décision 11/CMA.1.

g) Documenter et décrire les progrès accomplis par les pays en développement dans l'élaboration et l'exécution des PNA, ainsi que l'appui fourni et reçu ;

h) Présenter une synthèse des PNA soumis faisant notamment apparaître les objectifs et perspectives connexes, les principaux aléas, risques et facteurs de vulnérabilité, les stratégies de mise en œuvre, les modes de mobilisation des ressources et les types de mesures d'adaptation ;

i) Faciliter la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA au moyen d'une formation sur l'Accord de Paris à l'intention de ces pays (à l'aide de l'outil PA-ALIGN) ;

j) Mobiliser les compétences spécialisées des PMA, notamment en constituant un fichier d'experts originaires de ces pays.

72. Le Groupe d'experts des PMA est convenu d'achever son rapport de synthèse d'ici à mai 2022.

4. **Projet de règlement intérieur du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

73. Le Groupe d'experts des PMA a entamé l'examen de son projet de règlement intérieur, comme la COP l'avait demandé à sa vingt-sixième session⁴⁶. Il a passé en revue les éléments susceptibles d'y figurer, notamment mais non exclusivement les points suivants⁴⁷ :

- a) Composition du Groupe d'experts selon les dispositions prévues par la COP⁴⁸ ;
- b) Membres du Bureau, à savoir le président, le vice-président et les rapporteurs ;
- c) Conflit d'intérêts ;
- d) Création et supervision de groupes de travail thématiques ;
- e) Fréquence, modalités et lieu des réunions du Groupe d'experts ;
- f) Ordre du jour et documents à établir pour les réunions ;
- g) Prise de décisions ;
- h) Participation d'observateurs aux réunions du Groupe d'experts ;
- i) Moyens de communication ;
- j) Collaboration avec d'autres organes constitués et entités relevant de la Convention ;
- k) Dialogue avec d'autres organisations et des centres et réseaux régionaux ;
- l) Autorité prépondérante de la COP et de la CMA.

74. Il a été noté que les projets d'articles relatifs aux éléments ci-dessus s'inscriraient dans le cadre de l'activité d'un groupe d'experts, plutôt que d'organes tels que des comités. Le projet de règlement intérieur devrait également continuer de privilégier les travaux consistant à apporter un appui aux PMA.

75. Le Groupe d'experts est convenu d'élaborer le projet de règlement intérieur en prévision de sa quarante-deuxième réunion.

5. **Points de contact pour l'adaptation**

76. Le secrétariat a présenté une note de cadrage ayant pour objet de faciliter la désignation de points de contact pour l'adaptation par les Parties⁴⁹. Le Groupe d'experts a formulé les observations suivantes :

⁴⁶ Décision 15/CP.26, par. 19.

⁴⁷ La liste ne comprend pas d'éléments types tels que le champ d'application, les définitions et l'amendement du règlement intérieur.

⁴⁸ Décision 15/CP.26, par. 18.

⁴⁹ En application du paragraphe 6 de la décision 2/CP.26.

a) Pour faciliter une coordination efficace au niveau national, la mobilisation de points de contact pour l'adaptation devrait faire l'objet d'une concertation avec les centres de liaison nationaux ;

b) En désignant des points de contact pour l'adaptation, les Parties pourraient envisager de retenir les experts qui pilotent l'élaboration et l'exécution des PNA et d'autres travaux liés à l'adaptation au niveau national.

77. Le secrétariat a également présenté la note de cadrage au Comité de l'adaptation pour obtenir un retour d'information. Le secrétariat tiendra compte des contributions du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA pour aider les Parties à désigner des points de contact pour l'adaptation.

H. Publications et documents techniques

78. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des publications et des documents techniques suivants :

a) Une note technique sur le cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable ;

b) Un support de connaissances sur l'examen de l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Un supplément intégré aux directives techniques relatives aux PNA, qui présente les suppléments existants au regard des différentes étapes du processus de formulation et d'exécution des PNA ;

d) Une compilation des nouvelles bonnes pratiques documentées dans les PNA, qui facilitera leur application, notamment dans les stratégies de mise en œuvre ;

e) Un guide pour l'application du continuum de résilience « prévention-mesures d'urgence-mesures visant à remédier aux pertes »⁵⁰ dans l'élaboration des PNA et la mise en œuvre des projets et programmes qui y sont définis ;

f) Un ouvrage contenant des analyses de mesures d'adaptation par pays, y compris des exemples d'effets néfastes des changements climatiques et la raison d'être d'actions particulières menées par chacun des PMA.

I. Questions de genre

79. Le Groupe d'experts des PMA a pris note de l'appui et des conseils techniques actuellement fournis aux PMA s'agissant de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les mesures d'adaptation, ainsi que des progrès réalisés dans l'intégration de ces questions dans ses propres travaux.

80. Dans le rapport sur sa trente-neuvième réunion⁵¹, le Groupe d'experts des PMA a commencé à communiquer des informations sur la participation aux manifestations qu'il organise, de façon à déterminer les tendances observées en vue de promouvoir la participation des femmes, en tant que de besoin. Le tableau 4 donne des informations sur la participation des femmes à ses réunions de 2020 à 2022.

⁵⁰ Voir <https://arxiv.org/ftp/arxiv/papers/2004/2004.06144.pdf>.

⁵¹ FCCC/SBI/2021/6, sect. IV.I.

Tableau 4
Participation des femmes aux réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés

<i>Réunion</i>	<i>Nombre total de participants</i>	<i>Participant(e)s (en %)</i>
Trente-septième réunion, 6-8 février 2020	24	46
Réunion de bilan, 10-12 février 2020	66	27
Trente-huitième réunion, 17-21 août 2020	64	45
Trente-neuvième réunion, 10-12 mars 2021	59	42
Quarantième réunion, 10-13 août 2021	54	46
Quarante et unième réunion, 21-23 mars 2022	45	47

81. Le Groupe d'experts est convenu de retenir les moyens ci-après pour mieux prendre en compte les questions de genre dans ses travaux :

- a) Mettre à profit le plan d'action pour l'égalité des sexes au titre de la Convention⁵² et veiller à ce que les lacunes recensées dans sa mise en œuvre soient prises en considération à l'occasion de la conception d'activités d'appui aux PMA ;
- b) Examiner comment appliquer et étendre les directives existantes en matière de genre (conjointement avec des partenaires tels que le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA) et mettre au point une formation appropriée ;
- c) Examiner comment soutenir au mieux les pays dans l'intégration des questions de genre au niveau national.

J. Collaboration dans le cadre de la Convention

82. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après faisant déjà l'objet d'une collaboration ou se prêtant à une collaboration éventuelle dans le cadre de la Convention :

- a) Collaborer avec le CPF sur les questions relatives à l'accès des PMA à un financement au titre du Mécanisme financier pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- b) Exécuter les mandats figurant dans la décision 11/CMA.1 en collaboration avec le Comité de l'adaptation, en continuant à participer aux travaux de l'équipe spéciale des PNA du Comité, en incorporant les contributions du Comité à la planification des Expos PNA et en élargissant la coordination avec le Comité en ce qui concerne l'appui apporté aux pays pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;
- c) Collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en participant à son équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et à son groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, en notant que leurs produits intéressent les PMA pour la planification de leurs mesures d'adaptation et qu'il serait possible de renforcer la collaboration sur les questions de genre avec le Comité exécutif ;
- d) Mener des activités de renforcement des capacités avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour améliorer la participation éclairée des peuples autochtones et des communautés locales au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et mettre au point des activités qui font ressortir l'importance de la participation des peuples autochtones et des communautés locales à ce processus ;
- e) Collaborer avec le GCE sur la formation à l'évaluation de la vulnérabilité et d'autres aspects de l'adaptation ;
- f) Se concerter avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour combler les déficits de connaissances sur l'élaboration et l'exécution des PNA,

⁵² Décision 3/CP.25, annexe.

contribuer à l'initiative des PNA ouverts et continuer à promouvoir les possibilités de collaborer avec les PMA dans les domaines thématiques du programme de travail de Nairobi pour veiller à ce que ses supports de connaissances cadrent avec l'appui et les conseils techniques fournis en continu pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;

g) Contribuer aux travaux du Comité de Paris en communiquant des éléments relatifs à l'appui au renforcement des capacités des PMA pour le rapport d'activité de 2022 du Comité et en faisant des propositions relatives aux manifestations à organiser à l'occasion du quatrième Pôle de renforcement des capacités, qui se tiendra à la vingt-septième session de la COP (novembre 2022) ;

h) Collaborer avec le Comité exécutif de la technologie sur un document relatif à des démarches novatrices permettant de développer les technologies climatiques, en présentant des études de cas de PMA et en envisageant des domaines précis de collaboration.

83. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de continuer de s'associer à ces activités de collaboration, notamment par une participation active de ses membres mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus.

K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés

84. Le Groupe d'experts a échangé des vues sur les activités prioritaires et les besoins en matière d'appui avec le Président du Groupe des PMA, qui a souligné que l'adaptation était une priorité absolue pour les PMA et a rappelé les besoins ci-après pour que le Groupe d'experts les prenne en considération dans ses travaux :

a) Accès à un financement au titre du FVC en vue de la mise en œuvre des mesures prioritaires d'adaptation recensées dans les PNA ;

b) Passage de l'élaboration à l'exécution des PNA à l'aide des ressources financières du FVC et d'autres sources de financement, ce qui suppose notamment de comprendre l'appui disponible dans le cadre du FVC en dehors de l'aide à la planification (appui aux propositions de projet, en particulier) et de l'obtenir ;

c) Renforcement et développement des capacités pour des activités allant au-delà de l'élaboration et de l'exécution des PNA, y compris la présentation effective de rapports sur les progrès accomplis en matière d'adaptation afin d'étayer l'examen par le SBI de l'état de la situation concernant les PNA et le bilan mondial ;

d) Participation effective au programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le bilan mondial ;

e) Conseils techniques sur l'établissement des communications relatives à l'adaptation et sur les canaux de communication disponibles en fonction des circonstances et des besoins propres à chaque pays.

85. Le Président du Groupe des PMA a confirmé que celui-ci continuerait d'étudier les possibilités de renforcer la synergie entre l'appui qu'il fournit et les travaux menés dans le cadre de la Vision 2050 pour les PMA et d'initiatives connexes⁵³.

L. Dialogue avec les représentants d'organisations

86. Le Groupe d'experts a fait participer les représentants des organisations assistant à la réunion à des débats sur les lacunes et les besoins prioritaires des PMA, ainsi qu'aux ateliers consacrés à la rédaction de PNA.

87. En ce qui concerne les lacunes et les besoins prioritaires des PMA, les organisations ont mis l'accent sur le nouveau problème résultant de la suspension par le FVC du versement des fonds approuvés à certains partenaires d'exécution (et donc aux pays) pour les projets de

⁵³ Initiative Action pour l'adaptation et la résilience des PMA, Initiative des PMA pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique dans l'optique du développement durable et Groupement d'universités des PMA sur les changements climatiques.

planification des PNA en raison de ses exigences juridiques et comptables et ont signalé que les efforts faits pour y remédier avaient été infructueux. Le Groupe d'experts a invité les organisations à fournir des informations complémentaires sur les questions soulevées en vue de les communiquer aux organes compétents. Les organisations ont également fait état de questions devant faire l'objet d'un plus ample examen concernant l'exécution des projets d'adaptation, qu'il s'agisse de garantir un environnement propice à l'intégration et à la coordination des mesures d'adaptation, d'associer les administrations infranationales à la conception et à l'exécution des projets d'adaptation, de mieux prendre en compte les moyens de subsistance et les aspects économiques dans la conception des projets d'adaptation ou de faire intervenir un plus large éventail d'acteurs nationaux.

88. S'agissant des ateliers sur la rédaction des PNA, les organisations accréditées auprès du FVC ont mis la dernière main aux plans relatifs à leur organisation. Elles ont aidé à élaborer un modèle que les pays puissent utiliser pour travailler sur leurs profils de projet et ont fait part de leur appui sans réserve et de l'intérêt qu'elles portaient au bon déroulement de ces activités. Elles se sont engagées à continuer de répercuter les informations et de fournir une assistance technique aux équipes nationales après les ateliers.

89. Le Groupe d'experts a invité les organisations à faire ressortir les principales activités qu'elles avaient menées en 2022 pour aider les PMA à élaborer et exécuter leur PNA (voir l'annexe II).

V. Améliorer l'accessibilité et la transparence des réunions et de l'information

90. Le Groupe d'experts a pris note des faits nouveaux⁵⁴ ci-après concernant l'amélioration de l'accessibilité et de la transparence de ses réunions et des informations qu'il diffuse :

a) Lancement de la nouvelle interface de la plateforme NAP Central, qui comprend des outils en ligne supplémentaires permettant un plus large examen des produits du Groupe d'experts par les PMA et d'autres parties prenantes ;

b) Élaboration d'une stratégie visant à renforcer l'utilisation de la plateforme NAP Central et des pages Web du Groupe d'experts aux fins d'une sensibilisation.

91. Le Groupe d'experts est convenu de définir une stratégie de communication pour promouvoir son travail et l'impact de celui-ci, conformément à la vision d'ensemble actualisée dont il est question à la section III ci-dessus.

VI. Programme de travail pour 2022-2023

92. Le programme de travail du Groupe d'experts pour la période 2022-2023 figure à l'annexe III. Il cadre avec la vision d'ensemble actualisée du Groupe d'experts décrite à la section III ci-dessus.

⁵⁴ Des précisions sur les activités en cours sont disponibles dans le document FCCC/SBI/2020/6, par. 57.

Annexe I**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés
au 21 mars 2022***[Anglais seulement]*

Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haiti
Mokoena France	Lesotho
Jennifer Hobbs	Ireland
Payai Manyok John	South Sudan
Sonam Lhaden Khandu	Bhutan
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Ram Prasad Lamsal ¹	Nepal
Nikki Lulham	Canada
Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania
Hana Hamadalla Mohamed	Sudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Amina Laura Schild	Germany
Idrissa Semde	Burkina Faso
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi

¹ Regretfully, Ram Prasad Lamsal passed away on 22 March 2022.

Annexe II

Activités en cours des organisations fournissant un appui aux pays les moins avancés dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation mises en évidence au 25 avril 2022

[Anglais seulement]

Organization	Activities
Climate Service Center Germany	Developing a high-resolution regional Earth observational system model and a decision support system for policymakers and practitioners, with a focus on agriculture and food security for West Africa, including for seven LDCs (Benin, Burkina Faso, Gambia, Mali, Niger, Senegal and Togo)
FAO	<p>Implementing, in collaboration with UNDP, a five-year programme (2020–2025) entitled “Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans”, with funding from the Government of Germany, providing support to 12 countries, including 5 LDCs (Cambodia, Ethiopia, Nepal, Senegal and Uganda)</p> <p>Supporting two francophone LDCs (Haiti and Senegal) under the Strengthening Agricultural Adaptation global project, aimed at strengthening farmers’ capacity to adapt to climate change</p> <p>GCF portfolio: two GCF-approved projects, in Nepal and the Sudan; GCF readiness support approved in 14 LDCs (Afghanistan, Angola, Bangladesh, Burundi, Burkina Faso, Chad, Democratic Republic of the Congo, Lao People’s Democratic Republic, Myanmar, Niger, Papua New Guinea, Senegal, Timor-Leste and Yemen); GCF readiness support for NAPs for the Sudan and Togo; Project Preparation Facility projects approved in Cambodia and the Gambia; GCF readiness projects submitted for approval for seven LDCs (Benin, Gambia, Guinea, Guinea-Bissau, Sao Tome and Principe, Sierra Leone and Sudan); and a GCF readiness project in the pipeline for South Sudan</p> <p>LDCF portfolio: 36 projects in 26 LDCs being supported in accessing GEF resources; 13 LDCs supported in the seventh replenishment cycle of the GEF</p> <p>Supporting the LDCs with regard to agriculture-related aspects of their NDCs</p>
GIZ	Developing climate risk analyses with the Potsdam Institute for Climate Impact Research to support science-based adaptation planning with in-depth climate risk analyses including policy briefs, completed in Burkina Faso, Ethiopia and the Niger and under way in Uganda and Zambia. In addition, continued work with the Potsdam Institute on climate risk profiles, completed in Burkina Faso, Chad, Ethiopia, Madagascar, Mali, Mauritania, the Niger, Uganda and the United Republic of Tanzania and under way in Senegal and Zambia
NAP Global Network	<p>Providing technical support to 14 LDCs (Benin, Burkina Faso, Central African Republic, Chad, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Haiti, Liberia, Madagascar, Malawi, Sierra Leone, Solomon Islands, Somalia and Uganda) for the process to formulate and implement NAPs</p> <p>Developing a supplement to the NAP technical guidelines on linking peacebuilding and adaptation in the context of conflict</p> <p>Providing long-term technical support to three LDCs (Burkina Faso, Rwanda and Somalia) for advancing NAPs</p> <p>Organizing an international peer learning summit on gender-responsive NAPs and several regional peer learning events focused on monitoring, evaluation and learning in the formulation and implementation of NAPs</p> <p>Developing a guidance note on linking NAPs with peacebuilding</p> <p>Developing briefing notes on monitoring, evaluation and learning in the formulation and implementation of NAPs, including guidance on NAP progress reporting; understanding the role of vulnerability assessment in monitoring, evaluation and learning in relation to national adaptation; and understanding the learning component of monitoring, evaluation and learning</p> <p>Developing its third gender synthesis report, which will assess progress in integrating gender considerations into NAP processes</p> <p>Launching NAP Trends, a platform analysing the latest information on and trends in NAPs</p>

<i>Organization</i>	<i>Activities</i>
SLYCAN Trust	<p>Supporting the engagement of civil society groups in NAP preparation</p> <p>Developing NAP country profiles for identifying NAP entry points for civil society in Chad, Malawi, Mozambique, Myanmar, the Niger, Uganda and the United Republic of Tanzania</p> <p>Developing research and knowledge products with national partnerships in the Niger to analyse the consideration of human mobility in adaptation processes</p> <p>Developing research and knowledge products on youth engagement in NAPs with a country focus on the Niger interlinked with activities of the Global Youth Forum on Climate Change</p> <p>Publishing a policy brief on integrating climate and disaster risk finance options into NAPs</p>
UNCDF	<p>Supporting the expansion of NAP-aligned LoCAL mechanisms in 14 LDCs: Bangladesh, Benin, Bhutan, Cambodia, Gambia, Lao People’s Democratic Republic, Lesotho, Mali, Mozambique, Nepal, Niger, Tuvalu, Uganda and United Republic of Tanzania</p> <p>Supporting the design and deployment of NAP-aligned LoCAL mechanisms in nine LDCs: Burkina Faso, Guinea, Liberia, Malawi, Sao Tome and Principe, Senegal, Solomon Islands, Sudan and Vanuatu</p> <p>Supporting the development of GCF project concept notes and readiness proposals related to subnational adaptation in nine LDCs: Benin, Bhutan, Burkina Faso, Cambodia, Mali, Niger, Solomon Islands, Tuvalu and Uganda</p> <p>Supporting five LDCs in obtaining accreditation of national implementing entities to the AF (Cambodia) and the GCF (Benin, Bhutan, Niger and United Republic of Tanzania)</p>
UNDP (including through the NAP-GSP)	<p>Implementing 10 GCF NAP readiness projects in the LDCs (Bangladesh, Benin, Bhutan, Democratic Republic of Congo, Guinea, Haiti, Madagascar, Niger, Somalia and United Republic of Tanzania)</p> <p>Supporting 14 LDCs in completing their first NAP under the NAP-GSP</p> <p>GCF portfolio: supporting 10 LDCs (Bangladesh, Benin, Bhutan, Democratic Republic of Congo, Guinea, Haiti, Madagascar, Niger, Somalia, United Republic of Tanzania) with approved GCF NAP readiness projects and now under implementation; and four LDCs (Burundi, Djibouti, Guinea-Bissau and Senegal) in resubmitting or finalizing their GCF NAP readiness proposals</p> <p>Implementing 21 LDCF-approved projects (in Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Central African Republic, Chad, Comoros, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Guinea, Guinea-Bissau, Kiribati, Madagascar, Mali, Nepal, Niger, Rwanda, Senegal, Sierra Leone and Somalia) and supporting eight LDCs (Benin, Central African Republic, Comoros, Nepal, Niger, Somalia, Sudan and Yemen) in accessing funding from the LDCF</p> <p>Supporting 40 LDCs under the Climate Promise initiative, as a result of which 34 LDCs have submitted their second NDCs</p> <p>Implementing the second phase of Climate Promise (from pledge to impact) to advance NDC implementation. Currently supporting seven LDCs (Bangladesh, Central African Republic, Guinea, Lao People’s Democratic Republic, Mali, Nepal, Somalia and Uganda)</p> <p>Supporting five LDCs (Cambodia, Ethiopia, Nepal, Senegal and Uganda) in NDC and NAP implementation through the joint UNDP–FAO programme entitled “Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans” funded by the Government of Germany through the International Climate Initiative</p>
UNDRR	<p>Developing a training package on comprehensive risk management, in 16 LDCs and small island developing States since 2021 towards better understanding and applying system-level approaches to addressing climate and disaster risks, and developing risk-informed NAPs and national disaster risk reduction strategies for adapting to climate change</p>
UNEP (including through NAP-GSP)	<p>Providing one-to-one support to nine LDCs that have received funding from either the GEF (Lao People’s Democratic Republic and Rwanda) or the GCF (Lesotho, Malawi, Mauritania, Myanmar, Nepal, Sao Tome and Principe, and Uganda) for formulating NAPs</p> <p>Providing support to five LDCs (Eritrea, Gambia, South Sudan, Vanuatu and Yemen) for securing GCF NAP readiness funding</p>
WMO	<p>Promoting the newly launched Climate Information platform, jointly developed by WMO, the GCF, the Swedish Meteorological and Hydrological Institute and the World Climate Research Programme. The platform provides easy access to climate information based on past and future climate indicators necessary for designing projects</p>

<i>Organization</i>	<i>Activities</i>
World Health Organization	<p>Developing technical guidance to support the development and implementation of health NAPs, including the recently published quality criteria for health NAPs, and updated guidance on conducting climate change and health vulnerability and adaptation assessments</p> <p>Supporting the development of health-related proposals under the GCF Readiness and Preparatory Support Programme for eight LDCs: Ethiopia, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Malawi, Mozambique, Myanmar, Sierra Leone and United Republic of Tanzania</p> <p>Supporting 13 LDCs in conducting a health and climate change vulnerability and adaptation assessment to inform health NAPs</p> <p>Supporting 18 LDCs in developing the health component of their NAPs</p>

Note: This table is based on information provided by the organizations participating in the NAP technical working group meeting as presented in annex III to document FCCC/SBI/2021/13. The content has been updated on the basis of information provided at LEG 41.

Annexe III

Programme du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2022-2023

[Anglais seulement]

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs</i>
1. Enhancing provision of direct support to the LDCs to enable them to submit their first NAP as soon as possible	Continue to support the LDCs in formulating their first NAP in 2022–2023 through the Open NAP initiative and direct interaction with country teams and relevant organizations	NAPs completed and submitted on NAP Central
	Make data, information, tools and models available through the NAP data initiative to support the LDCs in addressing data gaps in their risk and vulnerability assessment, and monitoring and evaluation, in the context of NAPs, with links to related, in particular WMO, products	Data, information, tools and models available on NAP Central
	Continue to advise the LDCs, including through the review of draft NAPs , on ensuring that the information contained in NAPs is relevant to their purpose, such as the information needed for submitting project and programme proposals to the GCF and related funding sources, demonstrates how the guiding principles of adaptation are being addressed and contributes to meeting adaptation reporting requirements under the Convention and the Paris Agreement	Feedback on draft NAPs provided on demand
2. Effectively supporting the LDCs in initiating and submitting project proposals to the GCF and other sources of funding for implementing adaptation priorities associated with NAPs	Support the LDCs in implementing NAPs , including as part of GCF country programmes	Projects developed for implementing NAPs under the GCF and other sources
	Continue to conduct NAP writing workshops for the LDCs in 2022–2023 (at least four regional workshops, with follow-up activities) to facilitate development of project concepts and proposals for accessing funding from the AF, the GCF, the LDCF and other sources for implementing NAPs, in collaboration with accredited entities and delivery partners	Two workshops per year (for Africa plus Haiti, and Asia and the Pacific)
	Compile and synthesize information from NAPs, particularly adaptation priorities and project ideas by country , and share it via NAP Central and other channels to facilitate information-sharing with potential providers of support	Information shared on NAP Central
3. Successfully supporting the LDCs in establishing an effective and iterative process to formulate and implement NAPs, taking duly into consideration the two objectives of the process to formulate and implement NAPs, the guiding principles in decision 5/CP.17 and the global goal on adaptation	Engage organizations in supporting the LDCs in setting up effective national processes to support the iterative and ongoing formulation, implementation, review and update of NAPs, including through the Open NAP initiative and meetings of the NAP technical working group	Well-established and functioning national processes in place in the LDCs
	Produce outreach materials on good practices for addressing the objectives of reducing vulnerability to climate change and integrating NAPs into national development plans	Outreach materials available on NAP Central
	Support the LDCs in following the guiding principles of the process to formulate and implement NAPs through modalities such as regional workshops, outreach events and guidance materials, as necessary	Relevant information included in annual progress report on NAPs

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs</i>
	Provide technical advice to the LDCs, such as through the review of draft NAPs, on how to effectively align their NAPs with the global goal on adaptation	Technical advice provided to the LDCs
	Update the PEG M&E tool for use by countries to assess outcomes and impacts of adaptation efforts in the context of NAPs and to promote good practices embodied in the metrics used in the tool, based on the best available science and tools	Updated PEG M&E tool
4. Continue to advance technical guidance on NAPs, including by elaborating on risk-based approaches to adaptation, through the work of all supporting partners under the NAP technical working group	<p>Compile information from organizations and the LDCs on how the supplements to the NAP technical guidelines are being used to promote good practices and facilitate development of additional supplements</p> <p>Engage regional centres and networks to facilitate application of regional approaches to adaptation planning in the LDCs</p> <p>Engage organizations in order to enhance provision of technical support in areas critical to advancing the formulation and implementation of NAPs as identified in the work on capacity gaps and needs being undertaken in collaboration with the AC, including by establishing thematic subgroups, as appropriate</p> <p>Creating a small number of subgroups of the NAP technical working group on themes from among, inter alia, data and climate change scenarios; consideration of vulnerable groups, communities and ecosystems; gender (with other constituted bodies); project proposal development; NAP implementation; NAP technical guidelines (supplement on risk-based approaches); tracking progress on NAPs, and monitoring and evaluation; engaging the private sector; and the role of youth</p> <p>Explore ways of creating synergies between climate change adaptation and efforts to recover following the coronavirus disease 2019 pandemic and apply them, and learn from experience of risk assessment and management</p>	<p>Relevant information included in LEG reports and on NAP Central</p> <p>Regional adaptation projects developed</p> <p>Technical support provided to the LDCs; relevant information included in LEG reports and annual progress report on NAPs</p> <p>Additional technical support provided through subgroups; relevant information included in LEG reports and annual progress report on NAPs</p> <p>Relevant information included in annual progress report on NAPs</p>
5. Continuing to track and monitor progress in formulating and implementing NAPs, including countries' experience and challenges in the process, with the support of the NAP technical working group	<p>Continue to capture progress and challenges in undertaking the process to formulate and implement NAPs and present results using the NAP tracking tool on NAP Central</p> <p>Improve the process for gathering information from organizations on their provision of support to the LDCs with a view to enhancing the tracking of progress in formulating and implementing NAPs</p> <p>Continue to apply the PEG M&E tool in assessing progress in the process to formulate and implement NAPs through the annual progress report on NAPs</p> <p>Continue to communicate information on NAPs through the series of publications on best practices and lessons learned in addressing adaptation in the LDCs</p>	<p>Information on progress available on NAP Central</p> <p>Relevant information included in annual progress report on NAPs and on NAP Central</p> <p>Relevant information included in annual progress report on NAPs</p> <p>Publications on best practices and lessons learned</p>

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs</i>
6. Continuing to engage and collaborate with the GCF and the GEF (LDCF)	Support the LDCs and organizations in documenting challenges faced in accessing funding for adaptation from the GCF , for consideration by the SBI, the COP and the CMA	Relevant information included in LEG reports
	Continue to collaborate with the GCF and the GEF (LDCF) on activities aimed at addressing LDCs' difficulties in accessing funding for adaptation , including project proposal writing workshops and accessing funding outreach events organized by the LEG	Activities and events on difficulties in accessing funding for adaptation , including project proposal writing workshops and accessing funding outreach events organized by the LEG
	Continue to include information in the regular LEG reports on support provided to the LDCs through the GCF and the GEF (LDCF) and their experience of accessing such funding , and jointly explore proactive solutions to the major challenges	Relevant information included in LEG reports
	Support the LDCs in maximizing use of available technical assistance from the GCF , the GEF and organizations for formulating and implementing NAPs	Use of technical assistance maximized by the LDCs
7. Continuing to support the LDCs in effectively and efficiently implementing the Convention and the Paris Agreement, and other relevant instruments under the United Nations	Support the NAP teams in the LDCs in working collaboratively with GCF national designated authorities to maximize use of GCF readiness windows, identify and accredit national direct access entities, and ensure integration of NAP priorities into GCF country programmes	Information on efforts of the LDCs to access funding from the GCF included in LEG reports
	Create and maintain a roster of national and regional experts from the LDCs who can support the formulation and implementation of NAPs, and encourage its use by organizations supporting the LDCs with NAPs as a way of promoting use of LDC expertise	Roster of national and regional experts from the LDCs created and maintained
	Continue to design and use training materials on implementing the Convention and the Paris Agreement, based on the PA-ALIGN tool , in collaboration with other constituted bodies and relevant organizations	PA-ALIGN tool applied
	Continue to engage the LDCs in one-to-one dialogues to help them maintain progress in formulating and implementing NAPs and address any questions or issues	One-to-one dialogues with the LDCs
	Hold regular dialogues with the LDC Group to update it on support for the formulation and implementation of NAPs and discuss how to effectively align activities with the Doha Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2022–2031 and programmes that the LDC Group may be developing	Dialogues with the LDC Group; relevant information included in LEG reports
Support the LDCs in understanding how to access financing, capacity-building and technology transfer for adaptation in accordance with the mandate of the LEG through outreach, including a mapping of available financial support for adaptation	Mapping of available financial support for adaptation	
8. Responding to mandates from the SBI, the COP and the CMA related to supporting implementation of the Convention and the Paris Agreement	Develop draft rules of procedure of the LEG for consideration and adoption at COP 27 and CMA 4 (November 2022)	Draft rules of procedure of the LEG
	Continue to provide channels for Parties to provide information on progress on NAPs and summarize the results in country profiles on NAP Central	Relevant information included on NAP Central

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs</i>
	Continue to consider how to assist the LDCs in implementing NAPs and include information thereon in the regular LEG reports, such as by developing technical guidelines for NAP implementation	Relevant information included in LEG reports; technical guidelines developed
	Continue to expand on the work on gaps and needs related to the process to formulate and implement NAPs, in collaboration with the AC , and on how the LEG can address them within its mandate	Updated compilation of gaps and needs; information on addressing the gaps and needs; direct support for the LDCs
	Continue to guide the secretariat in preparing a synthesis report on specific adaptation themes for consideration at CMA 5 in the context of recognizing the adaptation efforts of developing countries, focusing on lessons learned and good practices	Synthesis report prepared in 2022
	Prepare a synthesis report for the technical assessment component of the global stocktake	Synthesis report prepared before June 2022
	Continue to support the development of methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support , including through a joint working group with the AC and the SCF	Relevant information included in LEG reports
	Develop and regularly update an inventory of methodologies for the LDCs for assessing adaptation needs , including needs related to action, finance, capacity-building and technological support in the context of national adaptation planning and implementation, with support from the NAP technical working group, as a contribution to a broader inventory of methodologies being developed by the AC and the LEG	Inventory of methodologies available on the adaptation knowledge portal
	Assist the LDCs in addressing the adaptation-related provisions of the Convention and the Paris Agreement, including the submission and updating of adaptation communications in accordance with decision 9/CMA.1, including as part of the training on implementing the Paris Agreement and through technical advice on appropriate communication channels depending on country-specific context and needs	Technical assistance provided to the LDCs on adaptation communications
	Provide inputs to the second periodic review of the long-term global goal under the Convention and of overall progress towards achieving it with respect to NAPs and specific areas related to the LDCs	Inputs provided
	Continue to report on progress towards integrating a gender perspective into the work of the LEG and ensure consideration of the UNFCCC gender action plan in developing the activities of the LEG	Relevant information included in LEG reports
9. Continuing to collaborate with other constituted bodies and organizations in fulfilling joint mandates and undertaking activities of common interest	Collaborate with other constituted bodies and programmes (especially the AC, the CGE, the FWG, the NWP, the PCCB, the SCF and the WIM Executive Committee) on activities related to NAPs, the LDC work programme, gender and responding to mandates from the SBI, the COP and the CMA	Relevant information included in LEG reports

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs</i>
	Collaborate with the SCF on matters related to the LDCs accessing the Financial Mechanism for funding the process to formulate and implement NAPs	Relevant information included in LEG reports
	Collaborate with UNDRR on exploring areas of coherence between adaptation and disaster risk reduction under the Paris Agreement and the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030	Relevant information included in LEG reports
	Continue to engage and mobilize regional centres and networks in nominating LEG focal points	Focal points of regional centres and networks nominated
	Continue to mobilize organizations, and regional centres and networks to enhance their provision of financial and technical assistance and support for the LDCs, and facilitate peer learning and promotion of good practice approaches to activities such as development and application of monitoring and evaluation systems	Financial and technical assistance and support provided to the LDCs
10. Conducting global and regional outreach events on NAPs	Organize a global NAP Expo annually and collaborate with organizations on organizing regional NAP Expos	Global NAP Expo in 2022; regional NAP Expos
	Develop a communications strategy for promoting the work of the LEG during the year-long series of events marking the twentieth anniversary of the establishment of the LEG	LEG communications strategy developed
	Explore how to facilitate events targeting the LDCs to enable peer learning and partnerships in the formulation and implementation of NAPs	Events held
	Continue to develop NAP Central as a repository for NAPs and NAP-related information and knowledge, including frequently asked questions derived from interaction with the LDCs	Frequently asked questions included on NAP Central
	Showcase case studies of approaches, methodologies and tools used to achieve particular adaptation outputs and outcomes, based on analysis of AF, GCF and LDCF project documents and other sources of information	Relevant information included in LEG reports
	Hold side events at each session of the SBI, an event on NAP implementation at SBI 56 and a celebration of the twentieth anniversary of the establishment of the LEG at COP 27	Events held
	Explore how to leverage the regional climate weeks to promote the work of the LEG on NAPs and support for the LDCs	Events held at regional climate weeks